

# SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AVAL AXONAISE

## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 janvier 2021

Date de convocation : 14/01/2021

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de membres votants : 44

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le Conseil Syndical du syndicat du bassin versant de l'Oise Aval axonaise, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Brissay-Choigny en séance publique, sous la présidence sortante de Monsieur Thierry DESMAZES.

Etaient présents :

- **Communauté de Communes du Val de l'Oise :**

**Avec voix délibérative** : Mesdames, Messieurs AMASSE Didier, BEAUDIER Pierre, BRONCHART Francis, BUYCK Jean-Yves, CAMELLE Vincent, COUSIN Ghislain, DEGRANDE Pascal, DESMAZES Thierry, DUJARDIN Myriam, GAMBIER Léon (+ pouvoir DELVILLE Séverine), GLASSET Anthony, LAURENT Philippe, LEMAHIEU Marceau, LAMY Joffrey, MATHOT Xavier, MINETTE Lucien (+ TUVÉRI Bruno), MOUNY Gérard, PEUCELLE François, PIOT Régis, RICHARD Grégoire.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs DELVILLE Séverine, DUTILLY Joëlle, HIDE Patricia, TUVÉRI Bruno.

- **Communauté de Communes des Pays de la Serre :**

**Avec voix délibérative** : Monsieur ROGER Benoît (+ pouvoir RIBEIRO Carole).

Etaient excusées : Mesdames RIBEIRO Carole et LEBLOND Dominique.

- **Communauté d'Agglomération du Pays de Laon : non représentée.**

- **Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère :**

**Avec voix délibérative** : Mesdames et Messieurs ALLART Nicole, CARLIER Daniel, CARTON Gérard, DEBONNE Jean-Claude, DEMONT Pascal, DENAVARRE Philippe, DERING Michaël, DESCHUTTER Gérard, ECK François, GOSSET Fabrice, GUILLAU COURT Jack, HANOCQ Liliane, LACROIX Francis, LEFEVRE Dominique, LEGARD Marc, MACHU Jean-Michel, MATHIEU Frédéric, PENE Laurent, THUET Maurice, POULET David.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs COUTANT Brigitte, BOUTEILLER André, CHATOT-CATOIRE Catherine, MOREAU Henri-Michel

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur CAMELLE Vincent.

**Assistaient également :**

Monsieur PAUTROT Nicolas et Madame MAILLET Sonia, respectivement chargé de mission rivière et assistante comptable à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques.

**Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février, les syndicats mixtes fermés et EPCI à fiscalité propre peuvent bénéficier d'un quorum allégé au tiers des membres présents.**

## **1. Approbation du procès-verbal de séance du 3 décembre 2020**

Le compte-rendu transmis à l'ensemble des délégués ne faisant l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

## **2. Rectification des anomalies du compte de gestion – délibération n° 2021-01**

**Rapporteur** : le président Thierry DESMAZES.

Monsieur le Président rappelle au comité syndical, que suite à la fusion en 2017 du syndicat intercommunal d'aménagement de l'Oise moyenne et le syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval. Suite à cette fusion, des anomalies ont été constatés sur les comptes 4581, 4582 et 1068 relatives à des opérations sous mandat.

Il convient de corriger ces erreurs sur les exercices antérieurs. Cette rectification est sans impact sur les résultats de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'écritures réalisés en interne par la trésorerie de Ribemont.

Le comité syndical,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la correction des anomalies sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice, Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

Considérant que le comptable de la Trésorerie de Ribemont a identifié ses anomalies qui auraient dû être régularisé sur les années antérieures,

Décide, à l'unanimité des présents,

AUTORISE le comptable public à procéder aux écritures visant à rectifier les anomalies des comptes suivants :

- **4582/D** : 512 652.56 €

- **1068/D** : 6 002.17 €

- **4581/C** : 518 654.73 €

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité. (pour : 44 ; abstention : 0 ; contre : 0)

### 3. compte administratif 2020 – délibération n° 2021-02

**Rapporteur** : le président Thierry DESMAZES.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		94 375,55	0,00	34 751,75	0,00	129 127,30
Opérations de l'exercice	90 743,96	341 549,02	1 842,00	1 405,00	92 585,96	342 954,02
TOTAUX	90 743,96	435 924,57	1 842,00	36 156,75	92 585,96	472 081,32
Résultats de clôture	0,00	345 180,61	0,00	34 314,75	0,00	379 495,36
Restes à réaliser	0,00	0,00	9 980,00	31 662,00	9 980,00	31 662,00
TOTAUX CUMULES	0,00	345 180,61	0,00	55 996,75	102 565,96	503 743,32
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	345 180,61	0,00	55 996,75	0,00	401 177,36

2° Constate pour le compte administratif les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité. (pour : 44 ; abstention : 0 ; contre : 0)

### 4. Compte de gestion 2020 – délibération n° 2021-03

**Rapporteur** : le président Thierry DESMAZES.

Le comité syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses opérations.

Considérant de la régularité des opérations.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité.** (pour : 44 ; abstention : 0 ; contre : 0)

## 5. Affectation du résultat - délibération n° 2021-04

**Rapporteur** : le président Thierry DESMAZES.

Après avoir examiné le compte administratif 2020 et constaté l'excédent de fonctionnement de 345 180.61 €, à l'unanimité, le comité syndical, décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 conformément au document joint à la présente,
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

**VOTE : à l'unanimité.** (pour : 44 ; abstention : 0 ; contre : 0)

## 6. Contributions 2021 – délibération n°2021-05

**Rapporteur** : le président, Thierry DESMAZES.

Monsieur le Président rappelle au comité syndical la délibération n° 21 du 3 décembre 2020 approuvant le débat d'orientation budgétaire 2021.

Il propose de maintenir les contributions 2020 pour un montant de 51 681.57 € répartie comme suit :

○ Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère	23 644.46 €
○ Communauté de Communes des Pays de la Serre	202.75 €
○ Communauté d'Agglomération du Pays de Laon	697.51 €
○ Communauté de Communes du Val de l'Oise	27 136.85 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les contributions 2021 pour un montant total de 51 681.57 € conformément à la répartition présentée ci-dessus
- de donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

**VOTE : à l'unanimité.** (pour : 44 ; abstention : 0 ; contre : 0)

## 7. Budget primitive 2021 : délibération n°2021-06

**Rapporteur** : le président Thierry DESMAZES.

Monsieur le Président présente au comité syndical le projet de budget primitif 2021.

Après examen, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif pour l'année 2021 arrêté sur les bases suivantes :

* section de fonctionnement :		
- dépenses = recettes	:	408 861.00 €
* section d'investissement :		
- dépenses = recettes	:	278 810.00 €

En section de fonctionnement sont inscrits les travaux suivants :

• Interventions ponctuelles	279 328.36 €
• Désembaclement T2	36 000.00 €

En section d'investissement sont inscrits les travaux suivants :

• Solde Renaturation du ru de Moy de l'Aisne	9 980.00 €
• Travaux de de mise en défens	16 200.00 €
• Maitrise ruissellement érosion Brissy Hamegicourt	30 000.00 €
• Etude globale	192 000.00 €
• Maitrise ruissellement érosion à Ribemont	30 629.00 €

**VOTE** : à l'unanimité. (pour : 44 ; abstention : 0 ; contre : 0)

## 8. Etude globale : attribution du marché – délibération n° 2021-07

**Rapporteur** : le président Thierry DESMAZES.

Sur le rapport du Président,

Vu l'article L.5211.10 et L 5211.2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°11-2019 du 5 septembre 2019 donnant délégation au Président pour l'attribution et la signature des marchés à procédure adaptée,

Vu la délibération n°24-2020 du 06 décembre 2020 approuvant le règlement intérieur de la commande publique,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une étude globale de l'Oise.

Vu la consultation lancée le 8 juillet 2020,

Vu la négociation lancée le 21 décembre 2021 par visio,

Vu le rapport d'analyses des offres en date du 12 janvier 2021,

Considérant que le bureau d'étude SOGETI INGENIERIE a remis la proposition techniquement la plus avantageuse.

Décide, à l'unanimité des présents

D'attribuer le marché cité en objet au bureau d'étude SOGETI Ingénierie pour un montant de 144 525.00 € HT soit

173 430.00 € TTC.

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce marché.

De donner tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'exécution de cette décision.

**VOTE : à l'unanimité.** (pour : 44 ; abstention : 0 ; contre : 0)

## Questions diverses

### ➤ Point sur les travaux

- **Mise en défens du bras de l'Oise (amont du site de Vendeuil)**
  - 3 abreuvoirs + 600 m de clôtures
  - Estimation : 13 500 € HT (80% Agence de l'eau)
  - Travaux : Printemps/Eté 2021
  
- **Renaturation du bras de Moy de l'Aisne**
  - Tranche 4 (entretien des aménagements + fauche de la renouée + élagage et bouturage de saules)
  - Coût : 4 044 € HT
  - Travaux : juin à octobre 2021
  
- **Désembaclement**
  - Dernière année du marché à bons de commande (36 000 € TTC max)
  - Mail aux communes + copie au EPCI : recensement par localisation et photos
  - Retour avant mi-avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h30.

Fait à Chivy-les Etouvelles, le 3 février 2021  
Le Président  
Thierry DESMAZES